

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 17 juin 2011 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale

NOR : MENH1113196A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en date du 17 juin 2011, est autorisée au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale.

La date de l'épreuve orale sera fixée ultérieurement.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/siac3>, du jeudi 15 septembre 2011, à partir de 12 heures, au jeudi 27 octobre 2011, 17 heures, heure de Paris.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions au plus tard le jeudi 27 octobre 2011, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier d'inscription dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions au plus tard le jeudi 3 novembre 2011, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Les candidats déposent lors de leur inscription un dossier qui doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- une copie de leurs titres et diplômes acquis ;
- un *curriculum vitae* impérativement limité à deux pages ;
- une note de présentation dactylographiée de cinq pages au plus, décrivant le ou les emplois qu'ils ont pu occuper, le ou les stages qu'ils ont pu effectuer et la nature des travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part ;
- la justification des travaux et, s'il y a lieu, des activités cités.

Ce dossier devra être adressé à l'académie d'inscription par voie postale et en recommandé simple au plus tard le vendredi 25 novembre 2011, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable. Aucune pièce transmise après cette date ne sera prise en compte.

Les lieux d'inscription sont les suivants :

Les candidats s'inscriront auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative ou leur résidence personnelle. Les candidats des académies de Paris, Créteil et Versailles s'inscrivent auprès du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France (SIEC).

Les candidats en résidence dans les collectivités d'outre-mer s'inscriront conformément aux indications figurant dans le tableau ci-dessous :

COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER DE RÉSIDENCE	ACADÉMIE OU VICE-RECTORAT habilité à recevoir les inscriptions
Mayotte	Mayotte
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Polynésie française	Polynésie française
Saint-Barthélemy Saint-Martin	Guadeloupe
Saint-Pierre-et-Miquelon	Caen
Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie

Les candidats résidant ou exerçant dans les pays étrangers s'inscriront auprès du rectorat de leur choix. Un arrêté sera pris ultérieurement pour fixer le nombre total de postes offerts au concours.

A N N E X E

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIMÉ D'INSCRIPTION AU CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE MÉDECINS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

(A envoyer en recommandé simple au service académique chargé de votre inscription)

Session 2012

IDENTIFICATION	Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances (2)
M., Mme, Mlle (1)	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N°: Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays :
	Téléphone fixe : Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par voie postale en recommandé simple au plus tard le **jeudi 27 octobre 2011** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier d'inscription au concours dûment complété devra être renvoyé par voie postale en recommandé simple au plus tard le **jeudi 3 novembre 2011** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Fait à, le

Signature

(1) Rayer la mention inutile

(2) Aucune modification de cette adresse ne pouvant être prise en compte, les candidats sont invités à s'assurer, le cas échéant, de la réexpédition de leur courrier.